

**Soixante-sixième série de réunions
des assemblées des États membres de l'OMPI**

8 – 17 juillet 2025

Point 12.v) de l'ordre du jour

Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

DÉCISION

Ayant à l'esprit les recommandations du Plan d'action pour le développement, réaffirmant l'importance du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") et prenant acte de la nature diverse de ces questions et des progrès réalisés, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du comité, sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, selon les modalités suivantes :

- a) Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, le comité, dans le cadre d'un processus mené par les États membres, poursuivra ses travaux concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles en vue de finaliser un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, les travaux du comité sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles s'appuieront sur les activités qu'il a déjà réalisées, notamment les négociations sur la base d'un texte, en s'efforçant principalement de réduire les divergences actuelles et de parvenir à une communauté de vues sur les questions essentielles.
- c) Prenant acte du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés adopté en 2024, le comité continuera, au cours de l'exercice biennal 2026-2027, d'examiner les questions de propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques en lien avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, sans réaliser de travaux normatifs sur les ressources génétiques.
- d) Le comité suivra, comme indiqué dans le tableau ci-après, un programme de travail fondé sur des méthodes de travail ouvertes et inclusives pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris une approche fondée sur des données factuelles, avec des exemples réels, notamment des données d'expérience nationales ou régionales, comme indiqué au paragraphe e). Ce programme de travail prévoira trois sessions du comité au cours de l'exercice 2026-2027, y compris des sessions thématiques, des débats transversaux et des bilans.
- e) Le comité s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/51/4 (La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles) et WIPO/GRTKF/IC/51/5 (La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles), ainsi que sur toute autre contribution des États membres, en réalisant ou en actualisant des études couvrant notamment des exemples d'expériences nationales, de lois nationales, d'évaluations des incidences, de bases de données, d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger; ainsi que sur les résultats découlant des activités connexes organisées au titre du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Secrétariat (Division des savoirs traditionnels). Le Secrétariat de l'OMPI est prié de continuer de recueillir, compiler et mettre

Mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2026-2027

en ligne des informations sur les régimes *sui generis* nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. Les études ou activités supplémentaires ne doivent pas retarder l'avancement des travaux ou établir des conditions préalables aux négociations.

f) En 2026, le comité est prié de présenter à l'Assemblée générale les résultats des travaux qu'il aura menés. En 2027, l'Assemblée générale prendra note des discussions sur les ressources génétiques et fera le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. En fonction du degré de maturité du ou des textes sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, y compris les niveaux d'accord sur les objectifs, la portée et la nature du ou des instruments, elle se prononcera sur la question de savoir s'il convient de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations.

g) L'Assemblée générale prie le Secrétariat de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences et les ressources financières nécessaires pour permettre la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie pour l'IGC.

h) Le Secrétariat est prié de faciliter la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux normatifs de l'OMPI relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Afin de renforcer l'interaction, le Secrétariat est également prié d'organiser, dans la limite des ressources disponibles, le Secrétariat est prié d'organiser un atelier d'experts hybride, selon des modalités similaires *mutatis mutandis* à celles convenues à la vingtième session du comité au titre du point 8 de l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL – TROIS SESSIONS

Dates indicatives	Activité
Mars 2026	Cinquante-deuxième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Durée : 8 jours.
Septembre/octobre 2026	Cinquante-troisième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Durée : 8 jours.
Mars/avril 2027	Cinquante-quatrième session de l'IGC Engager des discussions sur les ressources génétiques et des négociations sur les savoirs traditionnels et/ou les expressions culturelles traditionnelles. Prendre note des discussions sur les ressources génétiques, faire le point sur les progrès réalisés sur la question des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et formuler une recommandation. Durée : 8 jours.
Juillet 2027	L'Assemblée générale de l'OMPI fera le point sur l'avancement des travaux, examinera le(s) texte(s) et prendra la ou les décisions qui s'imposent.